

Où envoyer ma cotisation ?



Patricia Marché

Trésorière départementale du 92



4 B rue Bernard  
92800 Puteaux



s2-92@snepsu.net



www.snepsu-versailles.net

## DES FACILITÉS D'ADHÉSION



66 % déductibles de ses impôts ou en crédit si non imposable

Paiement en plusieurs fois (5 fois maxi).

Paiement par prélèvement automatique à la date souhaitée

Reconduction automatique tous les ans si vous le souhaitez



Pourquoi se syndiquer ?

## Défendu.e et soutenu.e

En cas de problème, le SNEP-FSU répond rapidement et apporte l'aide et le soutien nécessaire.

## Informé.e

Le SNEP-FSU informe et suit les dossiers personnels. Le SNEP-FSU diffuse une revue syndicale et pédagogique (Contrepied, éditée par le centre EPS&Société). Les textes officiels sont sur le site du SNEP-FSU ainsi que de nombreuses autres ressources.

## Réprésenté.e

Le SNEP recueille plus de 80% aux élections professionnelles. C'est le représentant des profs d'EPS dans toutes les instances et commissions.

## Formé.e

Le SNEP organise de nombreux stages pour agir dans son établissement et pour être plus efficace dans sa pratique professionnelle.

## AGIR ENSEMBLE

POUR une école de la réussite et un service public d'éducation réaffirmé !

POUR une EPS et un sport scolaire de qualité pour toutes et tous !

SNEP-FSU  
Hauts de seine



AGIR ENSEMBLE



Se syndiquer dès la rentrée en scannant le QR code ci-dessus !

Ne jamais se résigner :  
se syndiquer !



ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN



# Syndicalisation 2025-2026

Le renvoie ma fiche à l'adresse du trésorier départemental renseigné dans ce flyer

Date de naissance ____/____/____ Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>	
Nom		Code établissement	
Nom de naissance		Nom	
Prénom		Adresse complète	
Adresse complète		Echelon (ou groupe pour les retraités)	
Mail		TZR    Stagiaire sur 1 <sup>er</sup> poste.    Temps partiel :    %	
Téléphone fixe		Disponibilité	
Téléphone portable		Congés (parental...)	
		Situation particulière : Retraite progressive :    % d'activité.	

<b>Bulletins</b>		<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>	
Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepiéd », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...		J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est	
Pour les nouvelles adhésions et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut, par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepfsu.fr/espace-membre/">https://www.snepfsu.fr/espace-membre/</a> .		Date et signature	
Pour les anciennes adhésions et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepfsu.fr/espace-membre/">https://www.snepfsu.fr/espace-membre/</a> .			

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2025-2026

Catégorie professionnelle	Catégorie/échelon											
	1	2	3	4	5/SHEA1	6/SHEA2	7/SHEA3	8	9	10	11	
Prof EPS - Prof de sport - CEPI - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €	
Prof EPS classe normale biadmissible			163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €	
Prof EPS HCl (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPI HCl - PCEA HCl	216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
Prof EPS CIEK (Classe Ex) – P Sport CIEK - CEPI CIEK - PCEA CIEK	254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
Chargé d'Enseignement Hors Classe		128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €	
Chargé d'Enseignement Classe Ex.			190 €	201 €	227 €	244 €						
		227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
<b>Catégorie / échelon</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4/4HEA1</b>	<b>5/4HEA2</b>	<b>6/4HEA3</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	
Agrégé-e - CTIPS	130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €	
Agrégé-e Hors Classe	277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €						
<b>Catégorie / échelon</b>	<b>1</b>	<b>2/2HEA1</b>	<b>3/2HEA2</b>	<b>4/2HEA3</b>	<b>5/3HEB1</b>	<b>6/3HEB2</b>	<b>7/3HEB3</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	
Agrégé-e Classe Ex - CTIPS Classe Ex.	303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €					
<b>CDI : Indice.</b>	Inférieur à 436	→	Groupe 3	Entre 480 et 502	→	Groupe 6	Entre 603 et 627	→	Groupe 9	Entre 627 et 672	→	Groupe 10
	Entre 436 et 452	→	Groupe 4	Entre 503 et 527	→	Groupe 7	Supérieur à 627	→	Groupe 10			
	Entre 453 et 479	→	Groupe 5	Entre 528 et 602	→	Groupe 8						
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.												
Prof EPS, sport ou CEPI stagiaire à l'externe	100 €											
Agrégé-e stagiaire nouvel.e enseignant.e	130 €											
Congé parental - disponibilité	46 €											
Stagiaire en report de stage	20 €											
Stagiaire non reclassé-e : selon échelon de la catégorie d'origine.												
Retraité-e : Montant net		32 €		Entre 1 551 € et 1 800 €	→	groupe 4	92 €	Entre 2 551 € et 2 800 €	→	groupe 8	152 €	
de la pension mensuelle	Inférieur à 1051 €	→	Groupe 1	Entre 1 801 € et 2 050 €	→	groupe 5	107 €	Entre 2 801 € et 3 050 €	→	groupe 9	167 €	
avant prélèvement à la source	Entre 1 051 € et 1 300 €	→	groupe 2	Entre 2 051 € et 2 300 €	→	groupe 6	122 €	Entre 3 051 € et 3 300 €	→	groupe 10	182 €	
	Entre 1 301 € et 1 550 €	→	groupe 3	Entre 2 301 € et 2 550 €	→	groupe 7	137 €	Supérieur à 3 301 €	→	groupe 11	197 €	

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements  Indiquez le 1er mois de prélèvement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et (B) votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans si convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 3 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b>		<b>CREDIT D'IMPOT</b>	
Nom		Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.	
Prénom		Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.	
Adresse		Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.	
Compl. d'adresse			
CP - Ville			
Pays			
Code IBAN			
Code BIC			
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>		MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI			

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)